

LES TRAVAUX PRÉVUS PAR LE SMAB EN 2016

En 2016, 5 chantiers devraient être conduits par le SMAB afin de répondre aux sollicitations de 4 de ses Communes membres.

Au **Chaffaut**, le SMAB procédera à la seconde et dernière tranche des travaux de confortement de la digue du Gibassier au lieu-dit «Le Paradis». Ces travaux seront financés par l'Etat (25 %), la Région (30 %), le Département (25 %) et la Commune du Chaffaut.



A **Digne les Bains**, deux chantiers sont prévus.

Le premier a pour objectif de sécuriser la partie amont de la digue des Arches. Il s'agira donc de reconfigurer les enrochements afin d'éviter l'effondrement de la protection existante. Ce chantier sera financé par l'Agence de l'Eau (30 % - aide spécifique associée au Contrat de Rivière), la Région (25 %), le Département (15%) et la Ville de Digne.



Le second concernera la station d'épuration située en aval du plan d'eau de Gaubert. L'objectif sera ici de réduire le risque de contournement, par la Bléone, de la protection existante. Les travaux seront financés par l'Agence de l'Eau (30 % - aide spécifique associée au Contrat de Rivière), la Région (25 %), le Département (25 %) et la Ville de Digne.



A **Mallemoisson**, un chantier de confortement d'une berge du ravin du Pontillard est prévu en aval du pont de la RD17. Il s'agira de réaliser une nouvelle protection de berge et de stabiliser le lit du ravin. Ces travaux seront cofinancés par la Région (25 %), le Département (30 %) et la Commune de Mallemoisson.



Enfin, à **Verdaches**, il s'agira de créer une protection de berge le long du ravin du Mardaric pour protéger une conduite d'eaux usées. L'opération sera financée par l'Agence de l'Eau (30 % - aide spécifique associée au Contrat de Rivière), le Département (30%) et la Commune de Verdaches.



D'autres projets de travaux sont à l'étude notamment sur les Communes de la Javie et de Prads Haute Bléone.



En 2015, la Commune du Castellard Mélan rejoint le SMAB. Le SMAB compte donc 23 collectivités membres (22 communes et le Département des Alpes de Haute Provence). Il couvre ainsi la quasi-totalité du bassin versant de la Bléone.



BULLETIN DE LIAISON
2015 • N°4



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Directeur de publication : Alexandre VARCIN — Rédaction : Caroline SAVOYAT

Crédit photos : SMAB — Impression : Pigment noir à Digne les bains

Contacts : SMAB < smableone@orange.fr > — Contrat de rivière < contrat.bleone@orange.fr >

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone - Avenue Arthur Roux - 04 350 MALIJAI
Tél/Fax : 04.92.34.59.15 - www.smableone.fr



Les 35 signataires du Contrat

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Association A fleur de pierre
- Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique « La Bléone »
- Association France Nature Environnement 04 (FNE04)
- Association GESPER
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - CPIE Alpes de Provence
- Chambre d'Agriculture des AHP
- Communauté de Communes Asse Bléone Verdon
- Conseil Départemental des AHP
- Conservatoire des Espaces Naturels PACA
- Direction Départementale des Territoires des AHP
- EDF
- Fédération BTP 04
- Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- Mairie d'Aiglun
- Mairie d'Auzet
- Mairie de Barras
- Mairie de Beaujeu
- Mairie de Champtercier
- Mairie de Digne les Bains
- Mairie de Draix
- Mairie de la Javie
- Mairie de la Robine sur Galabre
- Mairie de Malijai
- Mairie de Mallemoisson
- Mairie de Marcoux
- Mairie de Mirabeau
- Mairie de Prads Haute Bléone
- Mairie de Thoard
- Mairie de Verdaches
- Mairie du Brusquet
- Mairie du Vernet
- Région PACA
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB)
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE OFFICIAISÉE LE 21 OCTOBRE 2015



Près de 60 personnes se sont réunies le 21 octobre dernier à Malijai pour la **cérémonie de signature du Contrat de Rivière « Bléone et affluents »**. Les 35 signataires (maîtres d'ouvrage et financeurs) ont ainsi officialisé leurs engagements dans cette démarche animée par le SMAB. Cette cérémonie était un moment important puisqu'elle est venue clore un travail fructueux de concertation et de mobilisation des acteurs locaux. Elle marque également le démarrage de la mise en oeuvre d'un programme d'actions ambitieux pour le territoire. En effet, ce sont **119 actions** portées par **34 maîtres d'ouvrage** qui seront mises en oeuvre entre **2015 et 2020** pour un budget global de plus de **23 millions d'euros**.



Signature du Contrat de Rivière par les personnalités siégeant en tribune lors de la cérémonie (de gauche à droite) :

- **Gaëlle BERTHAUD** - Directrice de la délégation PACA et Corse de l'Agence de l'Eau
- **Colette CHARRIAU** - Vice-Présidente de la Région PACA
- **Hamel-Francis MEKACHERA** - Sous-Préfet de l'Arrondissement de Digne les Bains
- **Alexandre VARCIN** - Président du SMAB
- **René MASSETTE** - Vice-Président du Conseil Départemental des AHP
- **Yves WIGT** - Président du SMAVD
- **Gilles CHATARD** - Maire de la Commune de Malijai



LA FORME DU CONTRAT DE RIVIERE

Le Contrat de Rivière « Bléone et affluents » est constitué de 4 tomes :

- **TOME 1 : Document de synthèse.** Ce document rappelle les étapes de la construction du Contrat et les acteurs impliqués. Il synthétise le diagnostic du territoire et présente les enjeux et objectifs retenus collégialement. Enfin, il récapitule le programme d'actions du Contrat.
- **TOME 2 : Document technique.** Ce rapport détaille l'état des lieux du territoire, les objectifs à atteindre et la stratégie du Contrat. Il précise également comment le Contrat de Rivière contribuera aux objectifs du SDAGE et donc de la Directive Cadre sur l'Eau.
- **TOME 3 : Cahier des fiches actions.** Ce volume compile les 119 fiches actions du Contrat.
- **TOME 4 : Document contractuel.** Ce document reprend le contenu du Contrat et précise les engagements des partenaires (maîtres d'ouvrage, financeurs et structure porteuse). C'est ce volume que les 35 signataires ont émaigés le 21 octobre 2015.



LE CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE

Volet A - Qualité des Eaux

24 actions - 18 maîtres d'ouvrage - Environ 5.8 millions d'€

Enjeu : Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux pour tendre vers le bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines.

Quelques actions phares :

- Réhabilitation des stations d'épuration d'Auzet, de Mirabeau et du Vernet
- Rénovation des réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites à Champtercier, La Robine sur Galabre, Malijai, Mallemoisson, Marcoux, Thoard, Le Brusquet, Le Vernet et Digne les Bains (Régie Dignoise des Eaux)

Volet B1 - Milieux naturels

15 actions - 5 maîtres d'ouvrages - Environ 11 millions d'€

Enjeu : Gérer et restaurer les milieux aquatiques et alluviaux pour atteindre le bon état écologique

Quelques actions phares :

- Aménagement des 4 seuils transversaux présents sur la Bléone à Digne. Ces travaux permettront de rétablir les continuités écologiques et participeront également, et ce de manière importante, à gérer le risque d'inondation (lien fort avec le volet B2 du Contrat).
- Entretien et restauration des adoux.



Volet B2 - Risques naturels

26 actions - 3 maîtres d'ouvrage - Environ 2.5 millions d'€

Enjeu : Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau.

Quelques actions phares :

- Mise en oeuvre d'un programme d'entretien des cours d'eau
- Diagnostic et surveillance des digues du bassin en lien étroit avec les communes concernées (Aiglun, Auzet, Digne les Bains, la Javie, Malijai et Mallemoisson)

Volet B3 - Ressources en eau

25 actions - 17 maîtres d'ouvrage - Environ 3 millions d'€

Enjeu : Optimiser la gestion quantitative de la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable.

Quelques actions phares :

- Animation d'une instance de gestion concertée de la ressource en eau
- Rénovation des réseaux pour limiter les fuites d'eau à Aiglun, Draix, Malijai, Thoard et Digne les Bains
- Engagement des procédures réglementaires sur les points de captage d'eau potable à Barras, Beaujeu, Champtercier, Draix, Mallemoisson, Mirabeau et La Robine sur Galabre

Volet C1 - Valorisation et sensibilisation

19 actions - 8 maîtres d'ouvrage - Environ 0.5 millions d'€

Enjeu : Mettre en valeur les milieux et les paysages et développer des outils de sensibilisation du grand public.

Quelques actions phares :

- Mise en oeuvre d'un programme d'éducation à l'environnement (public scolaire)
- Organisation d'événements « grand public » : Festival inventer 2016, exposition itinérante et nombreuses animations.

Volet C2 - Gouvernance

9 actions - 2 maîtres d'ouvrage - Environ 1 million d'€

Enjeu : Coordonner, animer et suivre le contrat de rivière.

Quelques actions phares :

- Consolidation des ressources humaines du SMAB
- Elaboration des bilans mi-parcours et fin de Contrat

Rôle du SMAB en tant que structure porteuse

Le SMAB continuera, durant toute la durée du Contrat de Rivière, à animer la démarche (organisation des réunions, rédaction des bilans...). Il portera également près de 50 actions pour le compte de ses Communes membres.